



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État 5-6 juin 2019

La CAP des attachés était présidée par Madame Dominique PAYAN – sous-directrice de la gestion administrative et de la paye.

Cette CAP mobilité est marquée par un contexte de réforme de l'organisation du dialogue social, avec une loi qui va profondément changer les modalités d'examen des mobilités. Celles-ci ne seront plus examinées en amont par les CAP mobilités. Seules les situations ayant fait l'objet d'un recours feront l'objet d'un échange paritaire.

Ce changement, qui réduit la place du dialogue social est particulièrement préoccupant, et a été dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales alors que nos services vont connaître à nouveau de profondes transformations impactantes, en particulier, pour les attachés :

- Réorganisation des services départementaux de l'Etat autour des préfets de départements, avec mutualisation accrue par des secrétariats généraux communs,
- Changements à prévoir pour les DREAL, que nous suivrons attentivement,
- Réorganisation de l'administration centrale, déjà à l'œuvre dans d'autres ministères et imminente dans notre ministère (voir circulaire récente du premier ministre).

C'est dans ce contexte que la CFDT est intervenue, en centrant son intervention sur deux points principaux :

- L'impact de la création de secrétariats généraux, déjà anticipée dans beaucoup de départements : elle a demandé ainsi comment le ministère compte s'organiser pour accompagner les attachés concernés, faire valoir des priorités de mobilités, prendre en compte dans la carrière la limitation des perspectives en découlant pour beaucoup d'entre nous. Cette situation peut être particulièrement préoccupante dans des départements comportant peu de possibilités de mutations fonctionnelles sur des postes valorisants pour la carrière et susceptibles d'emploi fonctionnel.
- S'agissant de la réforme de la mobilité, elle a demandé à l'administration comment elle comptait s'organiser pour préserver les conditions d'un dialogue en amont avec les représentants du personnel, sur la base de la transparence, indispensables pour alerter et échanger sur les difficultés et contribuer à leur résolution à temps.

Les autres organisations syndicales sont également intervenues sur les aspects indemnitaires, avec la réduction du CIA de fin d'année, l'organisation des examens professionnels, et la commission de réforme (des dysfonctionnements ont été relevés dans la sollicitation des représentants du personnel nationaux de manière équitable dans l'ensemble des départements).

En outre, il a été aussi insisté sur la mise en jeu de l'article 60 (les priorités de rapprochement pour raisons familiales notamment, ou celles ayant trait aux réorganisations). Il a été souligné que notre ministère est depuis longtemps un des plus accueillants pour les collègues attachés venant d'autres ministères. Ce n'est pas cela qui nous pose problème en soi, celle-ci pouvant être bénéfique à l'enrichissement des parcours et des compétences et étant source d'opportunités, mais la réciprocité insuffisante entre ministères, alors que beaucoup de situations y sont non réglées et que les perspectives s'y réduisent. Les différentes organisations syndicales sont ainsi d'accord pour demander que les demandes de mutation des attachés en poste au MTES soient examinées avec une particulière attention, en faisant jouer la priorité à leur bénéfice quand cela est justifié (réorganisations, compétences). Elles demandent la transparence sur les flux entrants et sortants avec les autres ministères.

Enfin, un point sur la mise en œuvre des nouvelles règles d'attribution des emplois fonctionnels a été demandé.

La nouvelle présidente de la CAP, Madame Dominique PAYAN, a présenté la nouvelle organisation de la DRH, en particulier de sa sous-direction et des bureaux de gestion qui, suite à la réorganisation de la DRH, assurent à la fois la gestion des commissions administratives paritaires et la paye. Elle a détaillé l'organisation du nouveau bureau en charge des A et A+ administratifs et de l'encadrement supérieur, présenté sa responsable, Célia MASSOT, et son adjoint, Uyen DUONG. Les responsables du pôle statutaire, Bernadette PAUL et son adjointe, Isabelle LOURENCO étaient déjà présentes dans l'ancienne organisation et vont ainsi contribuer utilement à maintenir la qualité du service. Enfin, l'ancien chef de bureau, Alain ALIBERT, est désormais placé auprès de la sous-directrice et suit des dossiers particulièrement sensibles pour les attachés, comme les emplois fonctionnels, tout en jouant un rôle d'expert.

La présidente de la CAP a tenu à souligner que l'administration de la DRH apprécie la valeur du travail préparatoire aux CAP avec les organisations syndicales et entend le poursuivre au mieux dans des conditions qui vont évoluer. La DRH sera tenue d'appliquer la nouvelle loi, mais elle entend le faire en concertation avec les organisations syndicales en restant très attentive au respect de l'article 60 et à sa traçabilité (comme c'est le cas aujourd'hui en CAP, quand celle-ci est mise en jeu). Pour autant, la DRH ne va pas remettre en place de pré-CAP mais réfléchir à des modalités d'échanges d'informations. Elle nous informera après que la loi sera votée et les décrets d'application seront pris. Les organisations syndicales seront très vigilantes sur ces modalités et comptent être associées.

Sur l'accompagnement des réorganisations, elle rappelle que notre ministère a su mettre en place des dispositifs particulièrement structurés, repris par d'autres ministères. La préparation de cet accompagnement, en veillant aux carrières, va être mise en place. La création des SG communs de DDI est pilotée par le ministère de l'intérieur. Le dernier CT des DDI a eu lieu le 14 mai. Le calendrier a été desserré. La mise en œuvre de ces réorganisations sera très différenciée selon les départements et leur situation, les préfets ayant la main. Il sera veillé à faciliter les mobilités, à respecter le caractère interministériel de ces SG, et à ne pas privilégier une origine ministérielle sur une autre. Ces SG auront aussi comme feuille de route, comme les directions, l'augmentation de la qualité de service, au plus près de l'échelon local, les directeurs départementaux gardant une fonction RH avec l'animation du dialogue social et le régime indemnitaire, en application d'un cadre national.

Plus largement, sur les mobilités, la transparence est une nécessité, du point de vue aussi de la DRH. Une réunion avec les OS est ainsi prévue début juillet pour faire le point sur les flux entrants et sortants.

Le sous-directeur en charge des mobilités, Jean-Edmond Beyssier sera informé des inquiétudes des organisations syndicales qui en ont fait part sur l'organisation de l'examen professionnel et par ailleurs les dysfonctionnements sur les commissions de réforme seront remontés.

Enfin Alain Alibert nous précise que pratiquement l'ensemble des services ont répondu, avec une qualité inégale, sur les emplois fonctionnels et remonté plus de 1750 postes, un nombre bien supérieur aux possibilités. L'analyse est en cours.

Mobilités 1er niveau

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_mobilites_1er_n.pdf

Mobilités 2^{ème} niveau

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_mobilites_2eme_n.pdf

Annexe 5 (pour date d'effet mutation)

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_annexe_5.pdf

Mobilités CIGeM hors périmètre

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_mobilites_cigem_operateurs.pdf

L'administration transmet aux organisations syndicales l'ensemble des avis défavorables. Certains avis posent vivement question aux représentants du personnel et sont lus en séance, en particulier quand ils relèvent d'a priori choquants sur la qualité d'administratif, voire de discrimination sur l'âge.

Il est noté aussi la propension de plus en plus forte des services, en tension, de rechercher des profils immédiatement opérationnels, au détriment des profils les plus généralistes. Les organisations syndicales le déplorent et demandent que l'administration se donne les moyens d'accompagner les services et les potentiels, en particulier par la formation.

Il est relevé que plusieurs postes de SG susceptibles d'être vacants en DDI ont été supprimés en cours de mobilité ce qui montre bien que la réorganisation s'anticipe déjà dans plusieurs départements.

Enfin, il est constaté que certains attachés ne vont pas à la rencontre des recruteurs ou ne les appellent pas alors que le contact avec le futur recruteur est indispensable. Les représentants du personnel demandent à l'administration de faire un effort accru d'information sur ce point.

Détachements dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_detachements.pdf

Détachements dans le corps des AAE - hors périmètre

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_detachements_operateurs.pdf

Titularisations concours interne exceptionnel (CIE) 2017

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_titularisations_cie.pdf

Titularisations dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_titularisation_th.pdf

Un cas de prolongation de stage de six mois est évoqué. Les représentants du personnel demandent un bilan à trois mois à la prochaine CAP et le CREP à titre d'élément contradictoire et souhaitent, si ce bilan n'était pas positif, que le service de l'agent vienne présenter la situation aux membres de la CAP. L'agent sera reçu par le chargé de mission des attachés.

Réorganisations de services

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_reorganisations_services.pdf

Information est faite à la CAP et donne lieu à un échange.

Information sur les projets professionnels

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/aae_05_et_06-06-19_projets_professionnels.pdf

Le sujet des examens professionnels est évoqué : des chefs de service n'acceptent pas de faire des projets professionnels y compris d'attente. Un retour sera fait aux organisations syndicales sur les cas soulevés à la prochaine CAP de juillet.

Brigitte Larivière, chef du bureau de de l'appui au pilotage du service et à la gestion (BAPG) nous présente le nouveau hub RH, outil de traitement de l'information et de dialogue entre les Brh et les bureaux de gestion. Il doit permettre un meilleur suivi et assurer une meilleure efficacité de traitement et d'information.

Enfin, la circulaire PM du 5 juin sur la réforme de l'administration centrale et la réduction du nombre des établissements publics, par la suppression des plus petits (moins de 100 agents) fait l'objet d'un échange.

Les représentants du personnel ne manqueront pas de revenir à la CAP de juillet sur tous les sujets de réorganisation des services et leur impact sur la situation des attachés.

Message aux agents et à leurs représentants locaux des CTP : faites-nous remonter les situations individuelles et collectives. C'est grâce à vous que nous serons efficaces en CAP !

Merci de privilégier l'adresse suivante pour nous contacter :

cap-attaches.cfdt@i-carre.net

**Prochaine CAP : 1-2 juillet 2019
Accès à la Hors Classe**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Isabelle AURICOSTE..... CGEDD

Catherine CLEMENT..... CGEDD